

# VOUS ÊTES UNE PERSONNE HANDICAPÉE

Quelles aides à l'emploi pouvez-vous obtenir ?



## RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ (RQTH)

**Nature de l'aide :** Obtenir le statut de travailleur handicapé.

**Conditions d'attribution :** Toute personne handicapée peut en bénéficier, contactez d'abord la MDPH puis complétez le dossier travailleur handicapé.

**Avantages :** L'accès favorisé à la fonction publique, l'obligation de 6% d'emploi de personnes handicapées du secteur privé, des horaires aménagés / des postes de travail adaptés.

## AIDE AUX DÉPLACEMENTS EN COMPENSATION DU HANDICAP

**Nature de l'aide :** Prise en charge des frais de déplacements liés à votre handicap pour les trajets domicile/travail (installation d'équipements adaptés sur votre véhicule, aménagement du véhicule d'une autre personne accompagnante, frais de taxi).

**Conditions d'attribution :** Toute personne handicapée peut en bénéficier, adressez votre demande à l'Agefiph, auprès de votre délégation régionale.

**Montant :** 5.000 € maximum

## AIDE À LA FORMATION DANS LE CADRE DU PARCOURS VERS L'EMPLOI

**Nature de l'aide :** Prise en charge de votre formation (remise à niveau, formations qualifiantes, formations certifiantes).

**Conditions d'attribution :** Ces financements sont attribués à la suite de prescriptions par votre conseiller Pôle emploi, Cap emploi ou de la Mission locale.

**Montant :** Dépend de votre formation et des cofinancements existants.

## CAP EMPLOI, UN SUIVI INDIVIDUEL

**Nature de l'aide :** Il s'agit d'organismes de placement spécialisés (OPS)

**Conditions d'attribution :** Toute personne handicapée peut bénéficier de l'accompagnement de son propre conseiller.

**Avantages :** Vous préparer et vous accompagner vers l'emploi / Vous suivre de façon durable et vous aider à maintenir votre emploi. Les Cap emploi appartiennent au service public. 98 cap emploi sont répartis sur l'ensemble du territoire. Près de 100 000 personnes handicapées en bénéficient chaque année.

## AIDE HUMAINE À LA COMPENSATION DU HANDICAP

**Nature de l'aide :** Subvention de l'intervention d'une personne afin d'effectuer à votre place un geste professionnel.

**Conditions d'attribution :** Toute personne handicapée peut en bénéficier, adressez votre demande à l'Agefiph, auprès de votre délégation régionale.

**Montant :** Le montant maximal de l'aide est de 4.000 €

# VOUS ÊTES UN EMPLOYEUR OU UN INDÉPENDANT

Quels sont les dispositifs qui facilitent  
l'embauche de personnes handicapées ?

## RLH (RECONNAISSANCE DE LA LOURDEUR DU HANDICAP)

**Nature de l'aide :** Décision administrative qui permet l'attribution d'une aide financière

**Conditions d'attribution :** Vous devez faire reconnaître la lourdeur du handicap de votre employé auprès de l'Agefiph

**Montants entreprises + de 20 salariés :** Si votre entreprise n'emploie pas un minimum de 6% de travailleur handicapés elle bénéficie d'une modulation de la contribution due à l'Agefiph

**Montants entreprises - de 20 salariés :** Votre entreprise perçoit l'AETH (Aide à l'Emploi des Travailleurs Handicapés). Son montant annuel correspond à : **550 fois le smic horaire** à taux normal et **1095 fois le smic horaire** à taux majoré

## AIDE À L'ADAPTATION DES SITUATIONS DE TRAVAIL

**Nature de l'aide :** Prise en charge des coûts permettant d'adapter le poste de travail à la personne handicapée.

**Conditions d'attribution :** Il faut justifier, certificat médical à l'appui, de l'inaptitude de votre employé à occuper le poste.

**Montant :** Variable selon les besoins nécessaires

## AIDE À L'ACCUEIL, À L'INTÉGRATION ET À L'ÉVOLUTION DES HANDICAPÉS

**Nature de l'aide :** Aide financière destinée à encourager l'embauche (ou l'évolution professionnelle) d'une personne handicapée en CDI ou CDD de 6 mois minimum.

**Conditions d'attribution :** Elle s'obtient sur prescription de Cap emploi, de l'Agefiph, de Pôle emploi ou la Mission locale.

**Montant :** 3.000€ maximum. L'aide peut également être renouvelée

## AIDE À LA RECHERCHE DE SOLUTIONS POUR LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

**Nature de l'aide :** Couverture des frais liés à la recherche de solutions visant à maintenir l'emploi du salarié handicapé.

**Conditions d'attribution :** Cette aide nécessite la prescription de Cap Emploi.

**Montant :** Forfait de 2.000€

## AIDE À LA FORMATION / MAINTIEN DE L'EMPLOI

**Nature de l'aide :** Prise en charge des coûts de formation afin que le salarié puisse maintenir son poste après l'apparition ou l'évolution de son handicap.

**Conditions d'attribution :** Sur avis médical et après la prescription de Cap Emploi ou de l'équipe Comète.

**Montant :** Variable selon les formations nécessaires

## AIDE À L'EMBAUCHE EN APPRENTISSAGE OU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

**Nature de l'aide :** Aide financière

**Conditions d'attribution :** Engager un travailleur handicapé en apprentissage ou en contrat de professionnalisation pour une durée minimale de 6 mois (24h/semaine ou 16h/semaine sur dérogation).

**Montant :** Jusqu'à 4.000€ en contrat professionnalisation et jusqu'à 3.000€ en contrat d'apprentissage